

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 octobre 2024

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 4 novembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-11-04-BD-7 :

ZAC du Parc du Technopôle : agrément de l'Eurométropole de Metz en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur le lot F1 au profit de la société HABITER DEVELOPPEMENT.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation au Bureau,

VU la Convention de Concession d'Aménagement en date du 11 septembre 2012 relative à l'aménagement de la ZAC du Parc du Technopôle et ses avenants n° 1, 2 et 3,

VU l'article 12.2 de ladite convention stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,

VU la demande d'agrément de la Société d'Aménagement de Renouvellement de Metz Métropole (SAREMM) portant sur la cession d'une emprise foncière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Acquéreur

- La société HABITER DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé à Metz (57000), 24 avenue Robert Schumann, représentée par Monsieur NOEL, agissant en sa qualité de gérant de la société.

Parcelles

- Commune de Metz : section CL n° 200 (3 456 m²) et section CL n° 214 (606 m²).
- Lot F1 de la ZAC du Parc du Technopôle d'une surface de terrain de 2 455 m², issu d'une emprise de plus grande importance (4 062 m² de superficie).

Montant de la cession

Le montant de la cession du lot F1 est fixé au prix de 1 156 900 € HT, TVA en sus, sur la base du prix de 230 € HT/m² de surface de plancher (5 030 m²) pour cette résidence étudiante.

Modalités de paiement

- Un acompte de 10 % du prix de vente HT, calculé sur la base de la vente de 5 030 m² de surface de plancher, devra être versé à la signature de la promesse synallagmatique de

vente.


- Le solde du prix, majoré de la TVA applicable, sera payable à la signature de l'acte réitératif de vente.

CONSIDERANT que le bilan de la ZAC du Parc du Technopôle ne dispose pas d'un prix spécifique pour une résidence étudiante,

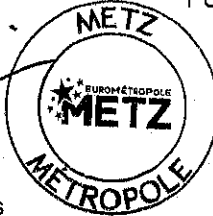
DECIDE d'agréer la cession du lot F1 de la ZAC du Parc du Technopôle, au bénéfice de l'acquéreur et au prix mentionnés ci-dessus, pour la construction d'une résidence étudiante.

Metz, le 5 novembre 2024

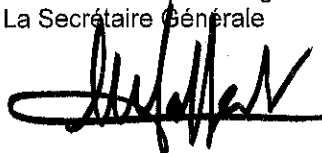
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

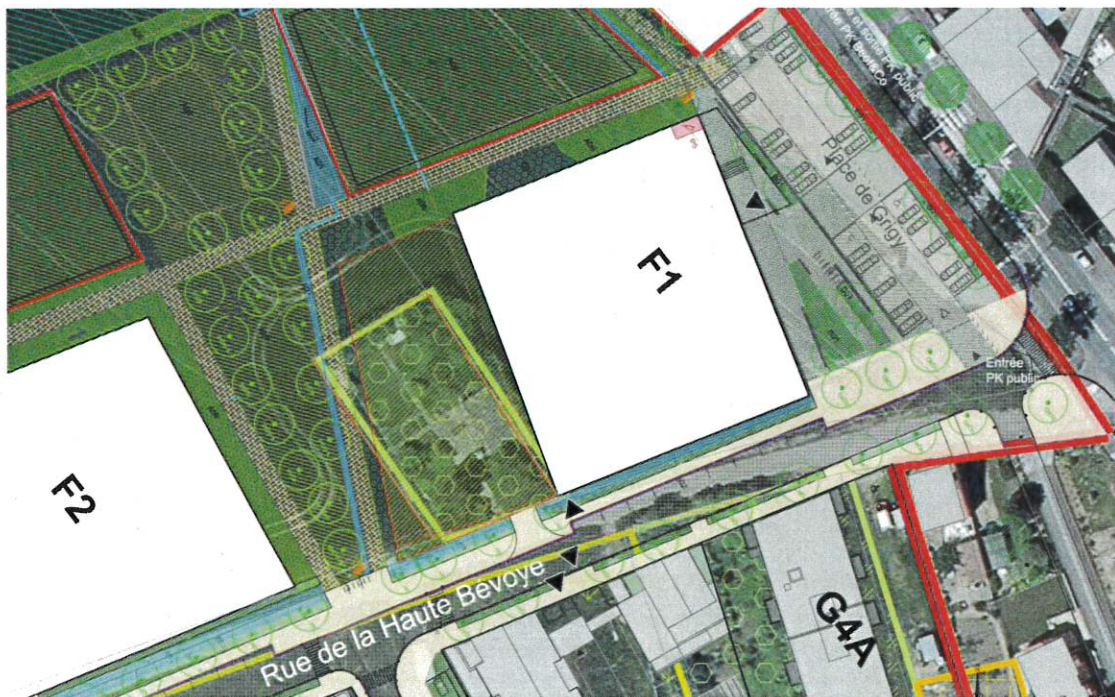
PARC DU TECHNOPOLE ANNEXE – Désignation du terrain

Lot F1 – Désignation du terrain :

Une emprise foncière d'environ 2 455 m² issue d'une emprise de plus grande importance :

Commune de Metz (57)

- Section CL n° 200 Surface : 3 456 m²
- Section CL n° 214 Surface : 606 m²



Ladite emprise fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage préalablement à la signature de l'acte authentique de vente.





© IGN – 2019 – copie et reproduction interdite

Résumé de l'acte

057-200039865-20241104-2024-11-DB7-DE

Numéro de l'acte : 2024-11-DB7
Date de décision : lundi 4 novembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAC du Parc du Technopôle : agrément de l'Eurométropole de Metz en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur le lot F1 au profit de la société HABITER DEVELOPPEMENT
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/11/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241104-2024-11-DB7-DE
Document principal : 99_DE-7.pdf

Historique :

05/11/24 17:39	En cours de création	
05/11/24 17:41	En préparation	Catherine DELLES
06/11/24 09:06	Reçu	Catherine DELLES
06/11/24 09:07	En cours de transmission	
06/11/24 09:12	Transmis en Préfecture	
06/11/24 09:20	Accusé de réception reçu	